

DÉCHETTERIE :

A votre service, le SMICTOM SAONE DOMBES a ouvert la «nouvelle déchetterie des Bruyères». Elle est située juste à côté de «l'ancienne» de TOUSSIEUX et la remplace.

Depuis le 2 mai 2012, cet équipement est opérationnel et vous facilitera la vie.

A cette occasion, le système d'accès a été modifié pour faciliter la gestion des entrées des 2 déchetteries du SMICTOM :

- DÉCHETTERIE DES BRUYÈRES (TOUSSIEUX),
- DÉCHETTERIE DU PARDY (FRANS).

NOUVEAU SYSTEME D'ACCÈS INFORMATISÉ PAR CARTE À PUCE :

Une carte à puce, une par foyer, sera nécessaire afin de faire ouvrir la barrière et contrôler la validité de l'entrée.

Contenu de la carte: votre identité et l'adresse de votre domicile et jusqu'à 3 numéros d'immatriculation de véhicules similaires de type VP (*).



Nous vous invitons à récupérer votre carte (une gratuite par foyer), dans votre mairie. Vous devez présenter un justificatif de domicile de moins de 6 mois, et la (les) carte(s) grise(s).

L'ancien système n'est plus accepté.

MAIRIE DE : CIVRIEUX

Jour et horaires d'accueil : Heures d'ouverture de la mairie

Pour toute carte à puce concernant des véhicules à carte grise notée « camionnette ou fourgon », ou à usage temporaire (location ou prêt), vous devez vous présenter au SMICTOM SAONE DOMBES, EXCLUSIVEMENT.

adresse : 30 allée des artisans, 01600 TRÉVOUX

horaires du bureau : du lundi au jeudi, de 8h à 12h et de 14h à 17h
le vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 16h.

(*) catégories de véhicules :

Carte grise avec mention VP (type J1) : accès gratuit

Carte grise avec mention ctte ou fourgon (type J1 ou J2 ou J3) : accès gratuit si volume moins de 3 à 4 m³

Carte grise avec mention ctte ou fourgon (type J1 ou J2 ou J3) : accès payant si volume de 4 à 5 m³ et plus

Véhicule de plus de 3,5 tonnes : accès interdit

Remorque (< 500 kg) même immatriculation que véhicule tractant : accès gratuit (intégré au badge du véhicule)

Remorque (> 500 kg) immatriculation spécifique : accès payant